

HISTOIRE DE LA CROIX DU SAINT-SIGNE AU BORD DES BOIS

par

Jean-Pierre DUTERNE

Présentation de La Croix du Saint-Signe

A l'occasion d'une promenade dans le Grand Parc du Château de Compiègne, vous découvrirez le long du Chemin des Bordures, entre la Route de Soissons et l'Allée des Beaux Monts, un poste forestier qui répond au nom curieux de "poste de la Croix du Saint-Signe"

Cet endroit est lié à de nombreux événements qui marquèrent l'histoire de Compiègne : les Bénédictins de l'abbaye Saint-Corneille, les processions du XV^e siècle, les Jésuites du Collège de Compiègne, la Révolution Française...

Nous avons cherché à rassembler les quelques études écrites à ce sujet, les nombreux documents iconographiques et quelques faits nouveaux trouvés dans les archives locales, pour tenter de reconstituer l'histoire de ce lieu.

Situé entre le carrefour Bellicart et le carrefour Amélie, le poste forestier de la Croix du Saint-Signe se trouve dans l'enceinte du Grand Parc et appartient au triage du Buissonnet. Le long du chemin des Bordures qui y conduit depuis la route de Soissons, vous remarquerez un talus, témoin de l'ancienne limite forestière jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Au-delà de cette limite, et jusqu'aux remparts de Compiègne, s'étendait alors une plaine cultivée.

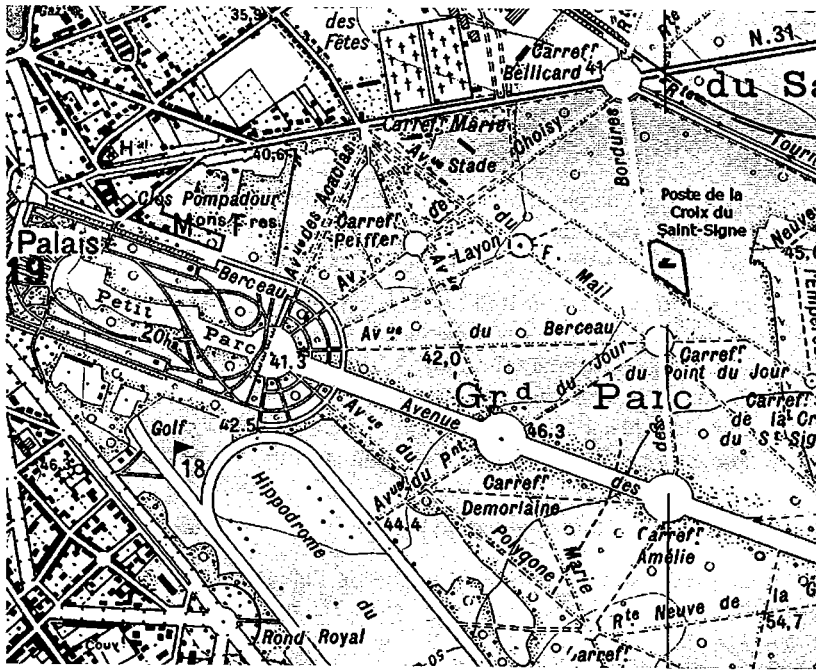
La Croix du Saint-Signe et la tradition

En 1684, Dom Langellé, bénédictin de l'abbaye Saint-Corneille, rapporte les faits suivants dans son livre *Histoire du Saint-Suaire de Compiègne* :

"Lorsque le Saint-Suaire approche de la ville de Compiègne sur la fin de l'année 876 ou bien au commencement de la suivante, le clergé et les



Le poste forestier de la Croix du Saint-Signe - Photo J.-P. Duterne.



La Croix du Saint-Signe, dans la forêt de Compiègne - Photo J.-P. Duterne.

habitants allèrent le recevoir, à un demi quart de lieu de la ville... On éleva une croix dans ce lieu, et depuis une chapelle qui fut appelée du Saint-Signe. C'est à présent un ermitage au bord de la forêt. On le visite très souvent à cause de la dévotion que l'on a pour le Saint-Suaire qui a reposé en ce lieu. Les deux frères ermites qui dépendent de Saint-Corneille montrent encore quelques écritures gothiques qui font foi de ce que je viens de dire... Depuis 800 ans que le Saint-Suaire a été apporté à Compiègne, l'on a conservé la mémoire de cette faveur par une procession dans laquelle on a toujours porté la sainte relique le mercredi d'après Pâques. Cette Coutume a été interrompue dans les dernières guerres civiles du royaume, pour ne pas exposer le Saint-Suaire à la discrétion des soldats ennemis qui venaient piller jusqu'aux portes de Compiègne..."^{1 et 2.}

LES FAITS HISTORIQUES :

1 - L'origine

Il existait à l'abbaye Saint-Corneille un parchemin daté de 1092, qui relatait la translation du Saint-Suaire :

"En l'an 877, Charles dict le Chauve,... constructeur et fondateur de ce présent monastère et abbaye de St Corneille de Compiègne... prépara et assembla une très grosse et puissante armée contre ses deux frères, c'est assavoir Lothaire et Louys de Bavière, lesquels vaincus, mena ledit Charles, son ost et armée jusqu'à Aix en Allemagne... Désirant icelles églises doter..., translata une partie des reliques.. et apporta dudit Aix en France, dont il mit des dites épines, un des clous et de la vraie croix avec autres saintuaires au dit Saint-Denis ; et le très saint et sacré Suaire..., le réserva et donna à l'église de céans avec quatre épines de la dite couronne de N.S. J-C , prouvant qu'il aimait beaucoup Compiègne..., lequel précieux Saint-Suaire fut mys dans un vaisseau d'yvoire qui est encore dans l'église de céans, faisant plusieurs grands miracles..."^{3.}

(1) Dom LANGELLÉ "*Histoire du Saint-Suaire de Compiègne*" (1684) Bibl. mun. Compiègne VDC Loc. 16 21.

(2) Une autre tradition rapportée par Léré et développée par M. Vieillard Troienkouroff "La chapelle du palais de Charles le Chauve à Compiègne", dans *Cahiers archéologiques*, XXI, 1971, p. 100, voudrait que les reliques soient celles de saint Corneille et de saint Cyprien envoyées par le Pape à Charles le Chauve vers 878 ; à son arrivée près de Compiègne, les restes du très saint corps de saint Corneille, portés sur les épaules des évêques, se seraient alourdis brusquement. Une croix fut érigée à l'endroit où le corps s'était arrêté.

J.-B. Léré (Bibl. mun. Compiègne, VDC 197/XVIII) ajoute : "Il est certain que les corps de saint Corneille et de saint Cyprien ont reposé en ce lieu... Il se faisait beaucoup de miracles, la vue était rendue aux aveugles, la marche aux paralytiques et boiteux, la santé aux malades".

(3) Morel "le Saint-Suaire de Saint-Corneille de Compiègne" dans *Bulletin Société historique de Compiègne* XI, 1904, appendice VII, p. 180.

Pour vénérer le lieu où les reliques furent remises aux abbés de Saint-Corneille, ceux-ci firent élever à une époque inconnue une croix que l'on appela Croix du Saint-Signe, puis plus tard un ermitage et une chapelle. Le nom "Signe" serait une déformation du mot "sindon", tissu de lin servant de suaire.

Une fois par an, le mercredi d'après Pâques, une procession se déroulait jusqu'à la Croix.

"Cette partie de la forêt royale, écrivent en 1705 les Bénédictins de Saint-Corneille, leur fut donnée par Charles le Chauve avec une portion considérable de la forêt de Cuise, où ils purent bâtir une chapelle et un ermitage. L'ermitage était confié à deux ermites qui prenaient soin de la chapelle, y recevaient les pèlerins et vivaient comme des saints religieux"⁴.

Ce lieu de pèlerinage et de processions connut-il dans des temps plus anciens l'existence d'un oratoire ou d'un lieu de culte, le long de la route



L'arrivée du Saint Suaire. Vitrail de l'église Saint-Jacques de Compiègne (1893) - Photo J.-P. Duterne.

(4) Vattier, "L'ermitage du Saint Signe", *Bulletin Société Historique de Compiègne* - Bibl. mun. Compiègne XI 1904, p. 63 à 7.

reliant Beauvais à Soissons. Ce chemin aujourd'hui disparu existait dès la plus haute antiquité.

A l'époque de Charles le Chauve vers 877, l'endroit de la rencontre était-il déjà en lisière de forêt ?

Dans le cas contraire, pourquoi le cortège s'est-il arrêté là ? Était-ce un lieu particulier ?

Notons que l'artiste qui a réalisé le vitrail de l'église Saint-Jacques en 1893 représentant cet événement, y fait figurer en arrière plan un sanctuaire antique !

Le triage forestier du Buissonnet qui lui fait suite est particulièrement riche en sites datant de l'Âge du Bronze à l'époque gallo-romaine⁵.

2 - Première mention de la Croix du Saint-Signe

En l'absence de documents et témoignages archéologiques, on ignore aujourd'hui la date de construction de la Croix, de l'ermitage et de la chapelle.

Le 22 juin 1383, les Bénédictins de l'abbaye Saint-Corneille, dans leur "Etat des biens et des fiefs de Saint-Corneille", ne mentionnent nulle part la présence d'une chapelle du Saint-Signe, alors qu'ils précisent par exemple :

"- Item lesdictz religieux ont en la forest de Cuise une maison et un lieu nommés Saint-Corneille au Boz"⁶.

Cet "oubli" vient-il du fait que la chapelle et l'ermitage n'existent pas encore, ou que ne procurant aucun revenu à l'abbaye, ils n'ont pas de raison de figurer sur cette liste ?

La première mention connue de la Croix du Saint-Signe apparaît dans les livres de comptes de la Municipalité de Compiègne en été 1453, à l'occasion des "Processions ordonnées lors de la peste d'épidémie"⁷.

Ces processions se déroulent autour de la ville, entre juillet et septembre, à Notre Dame de Bouquy, à Saint-Sauveur de Choisy, à Royallieu et à la Croix du Saint-Signe à l'occasion d'une épidémie de peste qui ravage Compiègne, mais aussi pour la prospérité du Roi et pour fêter la déconfiture de Talbot et de ses gens anglais à la bataille de Castillon.

Le 28 septembre 1453, la Ville se rend en procession à la Croix du Saint-Signe :

(5) G.P. Woimant, - *Carte archéologique de l'Oise*, 1995, p. 218 et 219.

(6) Morel, *Cartulaire de Saint-Corneille*, Bibl. mun. Compiègne CMXXX VIII, p. 486.

(7) L. Carolus-Barré, "La soignée de 1600 toises et les processions données à Compiègne 1435 lors de la peste d'épidémie", dans *Etude et Documents sur l'Île de France et la Picardie, Compiègne et le Soissonnais*, 1994, p. 215 à 21.

“Henriet Le Fèvre, peintre, avait exécuté pour 8 sous parisis, quatre escussons de papier armerez des armes de la dite ville..., mis et attachiez pour honneur de la dite ville aux torches portées es procession notables faictes au mois de Septembre (1453) à Bouqui, Choisy et la Croix du Saint-Signe-lez-Compiègne”⁸.

Au nombre des “cors saints” que l’on transportait dans leurs châsses ou reliquaires, il y avait celui de Saint-Corneille, patron de la Grande Abbaye. Afin d’éviter tout accident dans son transport la ville avait commandé à Nicolas Briquet, serrurier, quatre agrappes ou crampons de fer pour fixer sur une civière la “fierté” du corps de Monseigneur Saint-Cornille.

Les gouverneurs attournés avaient fait aménager à la Croix du Saint-Signe par Jehan Gressier, Thomas le Gras et Jehan Le Vasseur une loge de rainsseaux de may, (branches d’arbres coupées avec leur feuillage). Le dit Jehan le Vasseur avait mené avec ses chevaulx et charecte, quatre queues de fustailles (longues pièces de bois), trois tables et quatre estames (pièces en tissus de laine) pour reposer les saintuaires portez à ladite procession... Cent clous, spécialement achetés à cette occasion avaient permis d’attacher les couvertures et draps mis au dessus et à l’environ de l’autel fait à la dite Croix du Saint-Signe pour la messe dite chantée et célébrée à la dite procession.

C’est une messe champêtre, qui prouve la valeur symbolique, sinon miraculeuse de ce lieu reconnu et vénéré de longue date. Est-ce la preuve qu’à cette époque la construction de la chapelle et de l’ermitage n’avait pas été entreprise ? C’est seulement une présomption. En effet, compte tenu de son exigüité, la chapelle ne pouvait contenir une foule importante et un grand rassemblement populaire ne pouvait que se dérouler dans la prairie qui entourait la Croix du Saint-Signe.

3 - L’Ermitage de la Croix du Saint-Signe au bord des bois

• Les ermites

“Les religieux de Saint-Corneille seuls pouvaient établir les ermites et leur donner l’habit, ainsi que la permission de quitter l’ermitage. Ces ermites étaient des hommes du peuple connus pour leurs bonnes mœurs. Ils devaient assister aux offices et aux processions de Saint-Corneille, les jours de solennité. L’abbaye pourvoyait à leur nourriture et à leur entretien, les faisait visiter par les médecins, leur fournissait des remèdes et les recevait dans l’abbaye pour les soigner s’ils étaient malades ou infirmes et leur administrait les sacrements. Si un ermite venait à mourir, il pouvait être enterré dans la chapelle de l’ermitage ou dans l’abbaye, s’il était mort à l’infirmierie”⁹.

(8) Arch. mun. de Compiègne – CC19, folios 253 et 294.

(9) Coet, La Croix du Saint-Signe, dans “*Tablettes d’histoire locale de Compiègne*”, p. 185. Bibl. mun. Compiègne.

Habitant le long d'une route très fréquentée, à une croisée de chemins, les ermites du Saint-Signe ne vivent ni dans l'isolement et ni dans la pauvreté. On verra plus loin dans l'histoire de Véron qu'ils possèdent même quelques biens.

Ce sont des laïques choisis directement par les Bénédictins de l'abbaye ; ils portent l'habit ; considérés par le peuple de la ville comme des saints hommes, ils assistent ces derniers dans les prières et les veillées ; ils ne sont pas soumis à la juridiction de l'évêque de Soissons dont dépendent les paroisses de Compiègne. Jalousie et procès découleront de cette situation.

L'abbaye leur procure le gîte, quelque nourriture : 2 livres de pain par semaine, les soins de la pharmacie et la reconnaissance d'un statut et d'une protection en ces temps troublés. La place est donc convoitée.¹⁰

En contrepartie ils assurent le gardiennage de la chapelle, accueillent les visiteurs et participent aux processions et aux grandes heures de l'abbaye.

Les ermites du Saint-Signe peuvent être membres d'une même famille ou appartenir à des paroisses différentes. Bien qu'étant non ordonnés, on les appelle "Frère" ou "Père".

Ils élèvent des lapins qu'ils vendent en ville et cultivent leur jardin derrière l'ermitage.

Certains soirs, les femmes pieuses de la ville font le quart de lieu au-delà des remparts pour se rendre à la chapelle et y prier.

La forêt de Compiègne connaît au XVIIe siècle d'autres ermitages : celui du père René Va sur le Mont Saint-Marc, celui de Neuffontaines derrière Pierrefonds.

Un meurtre à l'ermitage

F.D.C Lyonnois, littérateur lyonnais, raconte dans son "Histoire générale des Larons" la triste histoire du meurtre, en mai 1609, des deux ermites de la Croix du Saint-Signe, par le dénommé Véron¹¹ et¹².

Ce dernier, forte tête et détrousseur de voyageurs en forêt de Compiègne, se trouvait à court d'argent pour participer à un concours de tir d'arquebuse organisé par la ville ; aussi décida-t-il d'aller voler et assassiner nos deux ermites.

(10) J.-B. Léré, Bibl. mun. Compiègne, VDC 197/XVIII.

(11) F.D.C. Lyonnois, La vie prodigieuse de Véron compiégnois, dans l'*Histoire générale des Larons Paris 1625*, Bib. mun., Nîmes, cote et fonds 1946/ Registre Valz.

(12) J.-B. Léré (Bibl. mun. Compiègne, VDC 197/XVIII) rapporte ces mêmes faits avec quelques différences dans le récit ? Y a-t-il une autre source que Lyonnois ?

Un soir de mai vers 8 heures, il se rend à l'ermitage où il trouve le plus vieux des ermites devant sa cheminée ; il le menace et lui demande son argent ; ce dernier lui donne les 200 francs en sa possession, ce qui est beaucoup ! Malgré tout Véron le transperce d'un coup à la poitrine ; puis il s'attaque au deuxième ermite qui revient du puits et le tue à son tour. Il place les deux corps dans la chapelle et la ferme à double tour. Trois jours après, quelques femmes étonnées de ne plus voir les ermites mendier en ville s'en vont à la chapelle où elles trouvent porte close. On force les portes pour y constater le meurtre.

Le peuple de Compiègne se presse pour constater le meurtre ; parmi eux, Véron qui maudit le meurtrier. Mais à sa vue, les corps des ermites "ruissent de sang de tout côté." Vu sa mauvaise réputation, Véron est soupçonné, mais personne n'ose se saisir de lui, tant il est fort et redouté ; aussi la Ville organise-t-elle un concours de jeu de paume sur la place du Change, face à la prison. Notre Véron y est invité, et l'on s'arrange pour le placer dos à la porte de la prison qui reste ouverte ; une balle habilement envoyée tombe dans la cour de la prison ; Véron s'y précipite pour la ramasser ; il est aussitôt ceinturé par 20 gents d'arme qui le mettent au fer. On lui applique la question ordinaire et extraordinaire, mais il n'avoue rien. Cependant pour toutes ses mauvaises actions passées, il fut condamné à être roué vif devant le parvis de l'église Saint-Corneille en présence d'une foule considérable.

La fonction d'ermite ne devait pas être mauvaise, car à peine nos ermites assassinés enterrés dans la chapelle de l'Ermitage ¹³, deux autres se présentent le lendemain devant les Bénédictins, un nommé Gasté, du faubourg Saint-Germain et Antoine Debrye, de Béthisy, pour prendre leur place ¹⁴.

• *L'ermitage à la fin du XVIIe siècle*

Anne d'Autriche qui vint à l'abbaye Saint-Corneille pour prier devant la châsse du Saint-Suaire fit clore d'une muraille l'ermitage afin de mettre les ermites en sûreté, preuve que l'ermitage est toujours actif en ce milieu du XVIIe siècle ¹⁵.

En 1684, Don Langellé rapporte l'histoire du Saint-Signe et du Saint-Suaire et note que les processions ont cessé depuis plusieurs années, par suite des troubles de guerre civile dans le royaume.

(13) Un rapport de police du 25 juin 1975 signale la découverte de 2 corps, devant l'ermitage.

(14) Vattier, L'ermitage du Saint Signe, *Bulletin Sté historique de Compiègne*, XI, 1904, p. 64.

(15) Arch. Mun. de Compiègne - lettre des jésuites à l'évêque de Soissons, GG57, p. 170.

Le 11 août 1685, le Grand Vicaire de Saint-Corneille visite l'ermitage ¹⁶.

Le 19 juin 1688, à la demande des bénédictins de Saint-Corneille, le pape Innocent XI promulgue une bulle qui crée la Confrérie du Saint-Signe :

“Pour rendre mémoire de ceci perpétuelle, ayant appris qu’il y a une église ou chapelle sous le titre de la Sainte-Croix et du Saint-Signe, size près de Compiègne... Il y a une pieuse et dévote confrérie canoniquement érigée ou qui se doit ériger sous l’invocation et sous le titre de la Sainte-Croix et du Saint-Suaire” ¹⁷.

Le 5 décembre 1693, est inhumé dans la Chapelle du Saint-Signe le frère ermite Pierre de Gouy, en présence de Frère Charles Cosse, de Jean de Fenoy, de Corneille Sarrazin et de l’Abbé Gallopin ¹⁸. Cet acte de décès prouve que, jusqu’à cette date, l’Ermitage était encore occupé par des ermites. Sont-ils les derniers ? Les Bénédictins prétendent dans leur procès avec les Jésuites, début 1705, que l’ermitage était occupé six mois plus tôt.

Mais en cette fin du XVIIe siècle, l’affaiblissement de la pratique religieuse, les haines entre les Dominicains et les Pères Jésuites, les troubles des guerres civiles qui secouaient la France et l’hostilité de l’évêque de Soissons à l’égard des ermites, finirent par éteindre les vocations. L’Eglise considère alors la vie solitaire comme dangereuse, préférant que la pratique religieuse s’épanouisse dans des formes de vie communautaires.

Enfin Compiègne connaît en 1693-1694 une des grandes crises démographiques de son histoire ¹⁹. La famine emporte un cinquième des habitants ; la ville ne compte plus alors que 5.000 habitants.

• *A quoi ressemblait l’ermitage au XVIIe siècle ?*

Entouré de nos jours par les futaies du Grand Parc, l’ermitage est situé à l’orée de la forêt jusqu’au milieu du XVIIIe siècle.

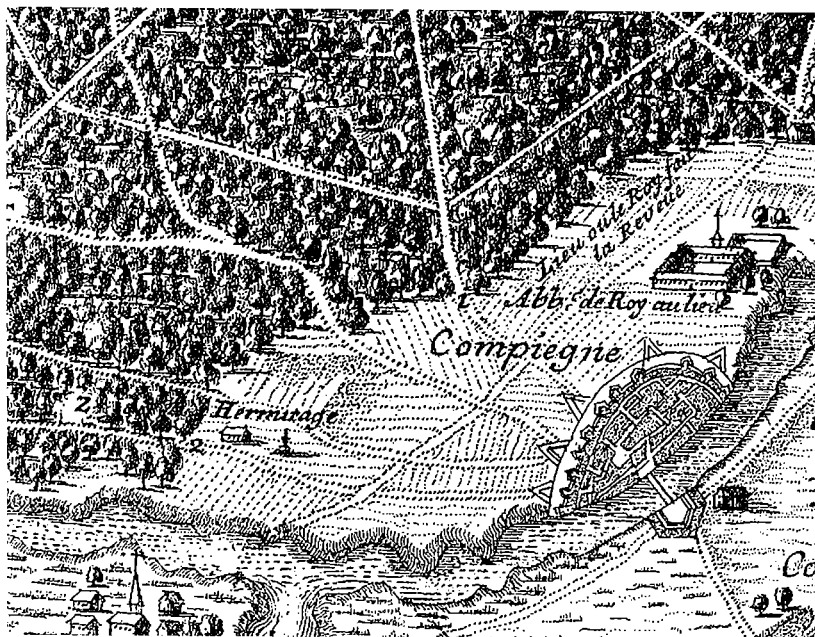
Sa façade donne directement sur les champs labourables qui entourent Compiègne. Il est longé par le vieux chemin de Compiègne à Soissons. Ce chemin devait connaître une intense circulation ; il ne tombera en désuétude que sous le règne de Louis XV, lequel fit tracer l’actuelle route de Soissons ; il disparut totalement dans la seconde partie du XIXe siècle.

(16) Arch. Dép. de l’Oise, 2MI/A73, folio 139.

(17) Abbé Vattier, L’ermitage du Saint-Signe, dans *Bulletin Sté historique de Compiègne* XI, 1904, p. 64.

(18) Arch. Mun. de Compiègne, Registres paroissiaux, paroisse du Crucifix, 1693.

(19) Mémoires de Compiègne, 2003, édition Jacques Marseille, p. 68.



L'ermitage de la Croix du Saint-Signe. Détail du plan Aveline 1690, BNF - Photo J.-P. Duterne.

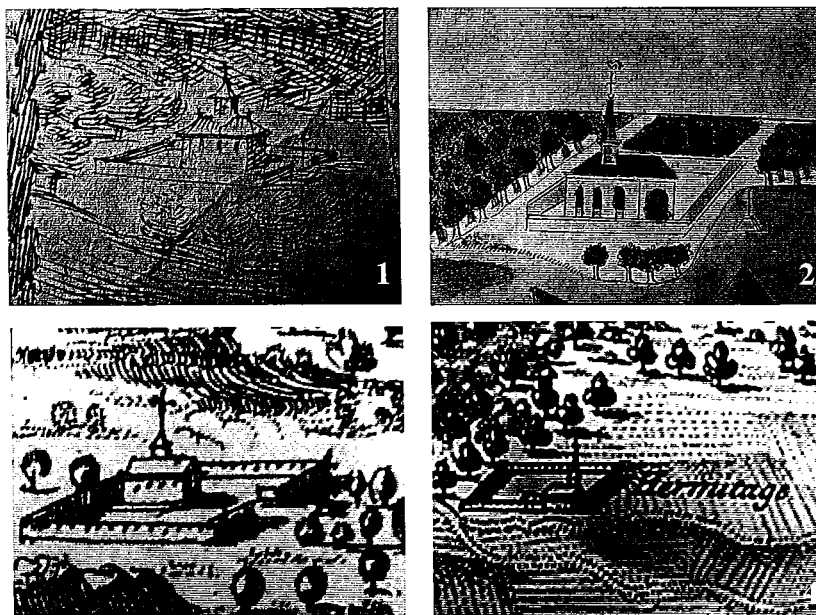
L'ermitage, la chapelle et sa Croix font partie intégrante du paysage compiégnais ; il n'est pas une carte du XVIIe et du XVIIIe siècles qui ne les mentionne pas, jusqu'à en esquisser le dessin au plus profond de la gravure.

Ces diverses représentations de l'ermitage montrent des détails que l'on retrouve constamment :

L'ermitage est entouré de murs, la chapelle est surmontée d'un clocher, ayant à sa base des abat-son, comme on en voit dans de nombreuses chapelles de notre région. La Croix se situe à l'extérieur de l'enclos. L'étude d'un plan établi en 1705, lors du procès entre les Bénédictins et les Jésuites, permet de nous représenter précisément la configuration des lieux :

Le corps de bâtiment se compose d'une chapelle d'environ 8 m de long et 5 m de large, divisée en 2 parties ; à l'intérieur de la chapelle, un jubé sépare l'autel du reste de l'édifice ; son portail est précédé par un long porche couvert de 4 m de long.

Sur le toit de l'église se dresse un clocheton carré à abat-son, dans lequel il est possible de monter, et où se trouvent deux cloches. Le toit est couvert de tuiles.



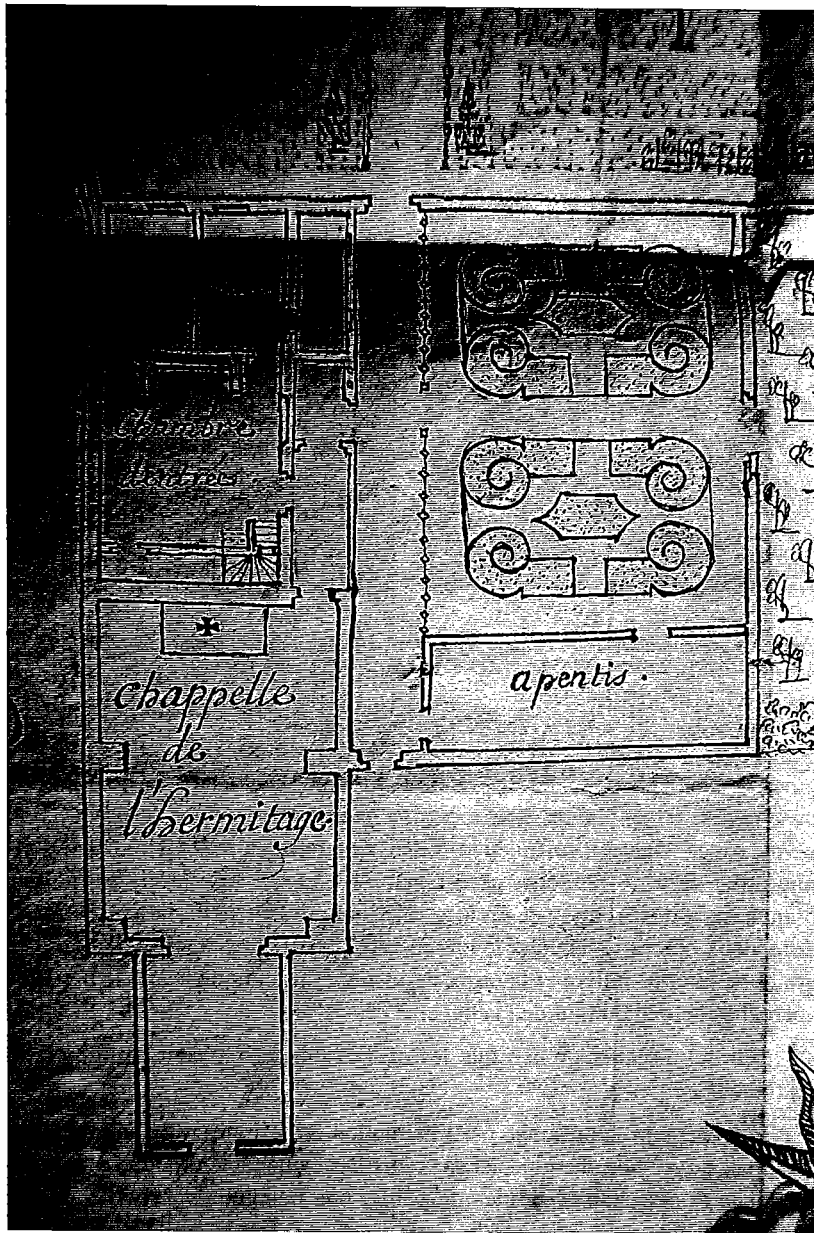
Quatre représentations de l'ermitage de la Croix du Saint-Signe. Détail des plans : 1 et 2 Aveline (1698) - 3 Jollain (1657) - 4 Léré, d'après doc. ancien - Photo J.-P. Duterne.

“Dans la chapelle, au-dessus de l’autel, deux tableaux, un prie-Dieu et un crucifix, et sur l’autel quatre petits chandeliers de cuivre et six de bois vernis rouge. Dans un coffre en bois de chêne fermant à clef à côté de l’autel une aube de toile blanche, cinq chasubles, étoles et manipules, noires, blanches, vertes, rouges et violettes” Ajoutons “un petit calice en argent doré, deux burettes d’étain et le bassin avec deux autres burettes de verre, un grand bénitier de cuivre et la croix de même, plusieurs tableaux de dévotion accrochés le long du mur de la chapelle”²⁰.

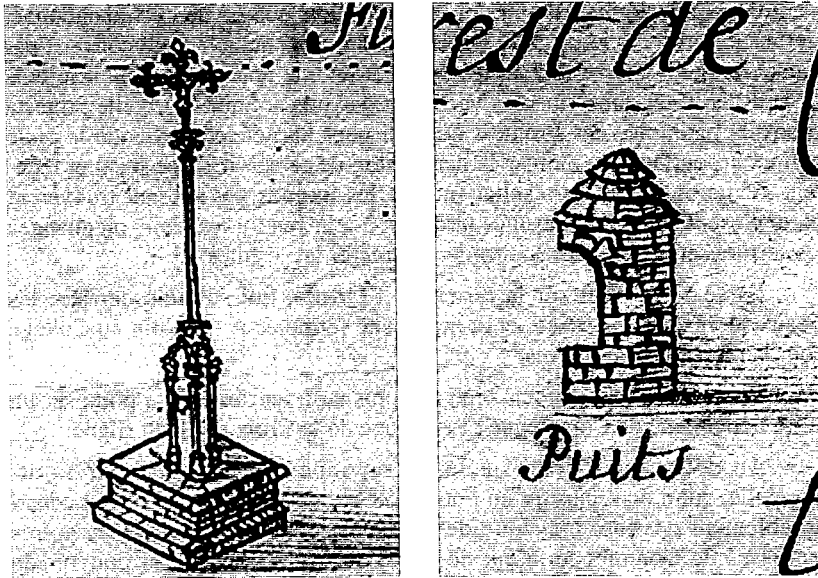
Un tel mobilier prouve que les offices religieux y sont régulièrement pratiqués.

La chapelle se prolonge par l’habitation des ermites qui comprend une salle basse avec une cheminée et sa crémaillère, une table ronde avec un pied de chêne et dix chaises garnies de paille, une pendule. Un escalier monte dans un galetas.

(20) Arch. Mun. Compiègne, inventaire notarié de l'ermitage en 1705, GG57.



L'ermitage de la croix du Saint-Signe en 1705. Détail. Archives départementales de l'Oise - H 2174 - Photo J.-P. Duterne.



L'ermitage de la Croix du Saint-Signe en 1705. Détail de la croix et du puits. Arch. dép. de l'Oise H 2174 - Photo J.-P. Duterne.

Dans les deux cellules attenantes à la salle, on trouve les chambres à coucher des ermites. Ils dorment sur des matelas de toile remplis de bourre, un traversin remplis de paille d'avoine et des couvertures de laine blanche. Contre le mur, des armoires de bois blanc. Seules deux personnes pouvaient vivre dans cet espace réduit. On imagine mal que nos ermites puissent accueillir des pèlerins de passage ou des malades, ainsi que l'ont prétendu certains auteurs.

Dans le grand pré devant l'ermitage, en bordure des champs se dresse la Croix du Saint-Signe, une jolie croix ouvragée du XVe siècle, sur un socle plus ancien. A quelques mètres, un puits couvert, identique à celui qui existe encore aujourd'hui. C'est ici que depuis 800 ans se réunissent les clercs et le peuple de Compiègne à l'occasion de la procession du mercredi d'après Pâques.

4 - La fin de l'ermitage : les Jésuites prennent possession des lieux.

Les Jésuites titulaires du Collège de Compiègne depuis 1654 recherchaient en forêt de Compiègne un lieu de récréation pour leurs élèves.

Pierre Henrion, dans *Le Lycée de Compiègne*, 1950, écrit : "En 1660, ils croient le trouver à Saint-Corneille-aux-Bois qu'ils se font donner en

s'adressant à la Reine Mère à qui ils font valoir que ce lieu est abandonné. Cet ancien asile de passage des pèlerins et voyageurs avait été converti par l'abbé de Saint-Corneille dont il dépendait en une ferme pour réunir le bois recueilli en forêt, ainsi que des vaches et des porcs. Saint-Corneille protesta contre la mainmise des Jésuites. Ceux-ci pour abriter les élèves de la pluie obtinrent pourtant des moines la permission de se servir de ce local et reçurent même une clef. Le résultat fut que les moines s'y rendant trouvèrent porte close. Comme les Jésuites tardaient à leur rendre les clefs, on changea les serrures et on défendit au fermier de tolérer les jésuites"²¹.

Ils se rabattirent sur la ferme de l'Ortille, qui se situe derrière les Beaux Monts, et ils l'achetèrent ; mais cette ferme était bien loin du Collège pour la récréation des élèves.

C'est pourquoi, quarante cinq ans plus tard, leur intérêt se porta sur un autre lieu proche de Compiègne : l'ermitage de la Croix du Saint-Signe.

Au début du XVIII^e siècle, le rayonnement de l'abbaye Saint-Corneille, qui n'était plus qu'un prieuré du Val de Grâce à Paris, avait considérablement décliné. L'évêque de Soissons, dont dépendaient les autres paroisses de Compiègne, n'eut de cesse que de s'opposer au pouvoir de l'abbaye qui relevait directement du Saint Siège. Les Jésuites en profitèrent pour contester aux Bénédictins la propriété du Saint-Signe et envoyèrent une supplique en ce sens à l'évêque.

Mais laissons parler dans le feu de l'action le Bénédictin, rédacteur en 1705 du "Registre des Chose notables arrivées dans l'abbaye", qui relate ainsi l'événement :

"Les Pères Jésuites souffrant de se voir déboutés de toutes leurs entreprises sur Saint-Corneille-aux-Bois, cherchèrent de nouveaux moyens pour nous le ravir une troisième fois, lorsque le Père Jean Plommier, homme entreprenant, devint recteur du collège de Compiègne. Ses premiers soins furent de chercher des moyens de rentrer dans ses desseins, et il n'en trouva pas de plus expédient que d'envahir l'ermitage de la Croix du Saint-Signe pour ce sujet le 5 janvier de la présente année 1705.

Ils présentent une requête à M. Brulard de Sillery, évêque de Soissons, pleine de faussetés, disant que cet ermitage était abandonné depuis très longtemps et qu'il tombait en ruine, lorsqu'un ermite y était mort depuis six mois seulement, et qu'il y en avait un encore actuellement.

Monsieur de Soissons, sur ce faux exposé, quoi qu'il n'y ait aucune juridiction sur cet ermitage, ne laissa pas de donner son ordonnance par laquelle il donne à perpétuité la desserte du dit ermitage aux pp. Jésuites de Compiègne.

(21) Arch. dép. Oise, Registre des choses notables arrivées dans l'abbaye Saint-Corneille, H2146, p. 119 et 120.

En conséquence de cette ordonnance, le p. Jean Plommier, recteur, accompagné de deux jésuites, d'un notaire et de deux témoins, se transporta au dit ermitage, et l'ayant visité, déclara au frère Portebled, ermite (qui ce jour-là est atteint de fièvres quartes), qu'il en prenait possession sans lui en dire la raison. En même temps le notaire lui présenta un papier à signer, et il refusa ; mais étourdi des menaces que le p. Recteur lui fit, il la signa sans savoir ce qu'il contenait. Le dit ermite, quelques jours après, présenta une requête à Monsieur le Lieutenant Général, fit assigner les Jésuites et le Notaire dont la probité était d'ailleurs suspecte. Le Juge ordonna que les pièces soient communiquées au Procureur du Roi l'affaire en cet état."

Le 5 février, huit religieux de Saint-Corneille, accompagnés d'une brigade d'archers occupent à nouveau l'ermitage et postent une sentinelle dans le clocher, puis s'accordent sur place un bon repas.

"Le p. Prieur (de Saint-Corneille), craignant quelque voies de fait de la part des pères Jésuites, les fit assigner au Grand conseil, et après plusieurs procédures, il proposa à la Communauté (de Saint-Maur) un modèle d'accommodement, à quoi elle ne consentit qu'après des influences réitérées et même des menaces de la part du p. Prieur, et signa enfin le 10 Juin une transaction qui donnait aux Jésuites plus qu'ils n'en eussent espéré"²¹.

La chicane juridique se termine le 22 juin 1705 par une décision de justice accordant aux Jésuites la possession et la jouissance de l'ermitage, avec obligation d'entretien et réparation des lieux, moyennant une redevance annuelle de 15 livres à verser à l'abbaye. Ils pourront amener leurs élèves tous les mardi et jeudi de la semaine et quinze jours consécutifs pendant les vacances.

Les religieux de Saint-Corneille pourront continuer d'aller processionnellement à la chapelle aux jours accoutumés afin d'y célébrer la Sainte messe et à condition que la Confrérie du Saint-Suaire établie dans la dite chapelle soit transférée dans l'église Saint-Corneille. Le concierge de la chapelle (on ne parle plus d'ermite !), et sa famille continueront à appartenir à la paroisse du Crucifix²¹.

Le recteur du collège Jean Plommier y perdra sa place pour excès de zèle.

Mais c'en est fini de l'ermitage : la Croix du Saint-Signe est transformée en lieu de récréation où les élèves du collège viennent s'exercer dans la chapelle à la déclamation et au chant. Rien n'indique que les Bénédictins continuèrent alors les messes et les processions.

Le 2 décembre 1711, meurt le concierge de l'ermitage Louis Clergier, originaire de Carlepont.

A partir de 1735, le paysage entre la Ville et la forêt va profondément se modifier ; Louis XV acquiert les champs labourables qui s'étendent de la ville jusqu'à la lisière de la forêt. Il fait restructurer ces terres pauvres et

sableuses et perce de grandes allées cavalières, véritable liaison entre la ville et la forêt.

La vieille route de Soissons est délaissée au profit d'une nouvelle route empierrée, celle que nous connaissons aujourd'hui. La Croix du Saint-Signe devient alors un lieu isolé en bordure des bois.

Le 22 mai 1741, y meurt François Guillaume Hue²².

Les Jésuites du collège s'aperçoivent bientôt que l'obligation d'entretien de l'ermitage est bien lourde, d'autant que le collège de Compiègne a de pressants besoins d'argent. La toiture de la chapelle et le clocher sont en mauvais état. C'est pourquoi le 19 juillet 1750 ils envoient à l'évêque de Soissons, Monseigneur Ledru de Fitz-James, une supplique lui demandant de "descendre une des deux cloches, dont la vente et le prix aideront à satisfaire à une partie des paiements qui sont encore dus pour lesdites réparations."

L'évêque accepte et la chapelle perd l'une de ses cloches²³.

Le départ des Jésuites

Sous la pression des "philosophes" de ce siècle des Lumières, ainsi que celle des Parlements de province qui jalourent les Jésuites, Louis XV décide de proscrire la Congrégation de la France.

Dès avril 1761, le Parlement de Paris fait fermer les collèges jésuites de la capitale. Le 1er avril 1762, le collège de Compiègne est à son tour soustrait à leur autorité ; il sera remis à la gestion des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Corneille dix ans plus tard.

L'ermitage du Saint-Signe revient à ses anciens propriétaires, les Bénédictins.

Le 12 mai 1762, Dom Cauche, procureur et cellier (économiste) de l'abbaye se présente avec un notaire à l'ermitage pour en faire l'inventaire. Il est intéressant de comparer cet inventaire avec celui établi en 1705 par les Jésuites ; le notaire dresse ainsi l'inventaire des lieux :

"Etant entré dans la salle basse dont la vue donne sur le jardin, s'est trouvé 22 assiettes, six plats de différentes grandeurs, le tout étant d'étain commun ; deux casseroles, une cuillère, le tout de cuivre rouge, une passoire de cuivre jaune, une cuillère à potage et six cuillères d'étain, neuf fourchettes, deux broches..., un tourne broche, deux chenets, un garde cendre, et une pelle à feu le tout de fer ; deux pots, un huilier, quatre tasses à café, avec leur soucoupe, le tout de faïence, et un sucrier de faïence, trois petites

(22) Arch. mun. Compiègne : registre paroissial, paroisse du Crucifix, année 1741.

(23) Arch. mun. Compiègne, GG57.

cuillères à café, dont deux d'étain et cuivre, sept gobelets et un trictrac avec les dames, un damier de carton, une cafetière de fer blanc, deux tables de bois blanc, un coffre de bois de chêne, six chaises de bois blanc, formées de paille, un saladier en faïence,

Et au surplus, nous avons saisi la forme et le tréfonds des dits bâtiments consistant en une cuisine salle, deux chambres hautes, cave, un petit appentis, le tout couvert de tuile, cour et jardin, entourés de murailles et courlis entourés de haies, une chapelle aussi couverte de tuile...

Sur énoncé, sommes entrés dans la dite chapelle, s'est trouvé devant l'hôtel quatre chandeliers, un petit tableau servant de reliquaire, un petit coussinet, dans une tribune s'est trouvé trois mauvais bancs de bois scellés ; au clocher une cloche de fonte de métal, lesquels meubles de la chapelle n'avons pas saisis, mais seulement inventoriés..."²⁴.

Les lieux n'ont pas changé depuis 1705, mais leur destination semble bien différente : tasse à café de faïence, sucrier, trictrac et jeu de dame, on est loin de la sévère demeure des ermites.

On note l'absence de literie, ce qui peut signifier qu'il n'y avait plus de gardien permanent.

Le mobilier de la Chapelle s'est considérablement appauvri, le jubé a disparu ; est-ce encore un lieu de culte ?

Les meubles de l'ermitage sont cédés par les Jésuites à Dom Cauche, moyennant la somme de 53 livres 10 sols. L'ermitage reste dans les biens du collège de Compiègne.

5 - La Ferme du Saint-Signe

Comme nous l'avons vu précédemment, les Jésuites n'avaient guère les moyens d'assurer l'entretien de l'ermitage.

Le 8 janvier 1763, une fois les Jésuites partis, l'économe du Collège chiffre les réparations à effectuer à 1.380 livres, somme considérable pour un bien qui, nous le verrons plus tard, n'en rapporte que 60 !²⁴

Autant dire que ces réparations ne sont pas effectuées ; les bâtiments se délabrent et seront dès lors occupés par des personnes n'ayant plus de rapport avec l'abbaye.

Vers 1763, le prieur de Saint-Corneille, Dom de Gonfreville remet les clefs de l'ermitage à Charles Leblanc, sergent garde de la forêt de Compiègne²⁵.

(24) Arch. mun. Compiègne, inventaire notarié de 1762, GG57.

(24) (25) (26) (27) Arch. mun. Compiègne, GG57.

En 1768/69, Leblanc fait envoyer à l'Abbesse de Royallieu une supplique ; il lui demande d'intercéder auprès du prieur de Saint-Corneille pour qu'on lui garantisse son occupation par bail "à un prix modique, car la terre y est ingrate, il n'y a pas d'arbres fruitiers et les bâtiments sont de peu de valeur." Cela fait maintenant plus de six ans qu'il habite l'ermitage, sans nouvelle de l'abbaye ; il y a construit une étable et une grande porte d'entrée, relevé les murs de clôture, pavé la maison ²⁶. L'ermitage est devenu alors un bien négligé par ses propriétaires.

Le 3 août 1769 marque la fin officielle de l'ermitage en tant que lieu de culte :

Ce jour là, dans l'après midi, l'évêque de Soissons, Claude de Bourdeilles, accompagné du Principal du collège et du Maire de Compiègne, rend visite à notre chapelle qu'il trouve : "indécente et transformée en quelque sorte... Les Saints mystères n'y avaient pas été célébrés depuis plusieurs années ; l'autel est chargé de verres et de bouteilles ; que la chapelle... sert de prétexte à des assemblées de divertissement plutôt que de religion. Il n'est pas permis pour la gloire de Dieu de laisser subsister la dite Chapelle ; en conséquence nous ordonnons qu'elle ne soit plus considérée comme un lieu saint, que l'autel, le clocher et le porche soient démolis, que la pierre consacrée de l'autel soit convenablement placée si elle contient des reliques, ou brisée et enterrée dans un cimetière, que la cloche et les matériaux provenant de la démolition... soient employés au profit du Collège" ²⁷.

Charles Leblanc meurt en 1782 ; il sera enterré dans le cloître de Saint-Corneille ²⁸.

L'Eglise est plus attentive à ses âmes qu'à ses locataires.

Le plan de l'Ermitage établi en 1783, par Wateau, professeur de philosophie du collège, montre des bâtiments où l'on ne distingue plus ermitage et chapelle ²⁹.

Le porche a été démoli ; en revanche le puits et la Croix sont toujours debout.

Le 23 mars 1791, un bail est signé, après enchères, entre la Mairie de Compiègne, dépositaire des biens du collège et Adrien Casse, bourgeois, demeurant à la Croix du Saint-Signe, preuve que ce locataire occupait déjà les lieux à cette époque. Le loyer se monte à 60 livres par an ³⁰.

(28) Arch. mun. Compiègne : registre paroissial, paroisse du Crucifix, année 1782.

(29) Arch. Dép. de l'Oise, 2MI/A73, folio 139.

(30) (31) Arch. mun. Compiègne, GG57.

Les bâtiments sont en mauvais état, car l'on retrouve un Mémoire d'ouvrage de maçonnerie, couverture et plâtrerie que l'entreprise de bâtiment Cardon adressé à la Mairie de Compiègne, en date du 15 décembre 1792. Les travaux effectués se montent à 150 livres 12 sols, ramenés 148 livres et payés par le citoyen Delaplace, trésorier du collège³¹.

Arrive la tourmente de la Terreur. On peut imaginer que la Croix fut alors détruite.

Quant au Saint-Suaire, on le brûla sur la place de l'Hôtel de Ville de Compiègne en 1793.

L'ermitage, appartenant désormais au Collège, administré par la Mairie, ne sera pas considéré comme un bien d'Eglise et ne sera pas vendu durant la Révolution³².

6 - Le Poste forestier

En ce début du XIXe siècle, la ferme du Saint-Signe va se transformer progressivement en poste forestier.

On retrouve trace de notre ermitage en Juillet 1814, dans une aquarelle de J.-B. Léré. Celui-ci dessine une maison forestière très simple, qui est en fait la partie habitation de l'ancien ermitage. Aucune chapelle, même en ruine n'y est représentée³³.

Les plans du Poste forestier de 1825, de 1832 et de 1857 montrent ce même bâtiment :

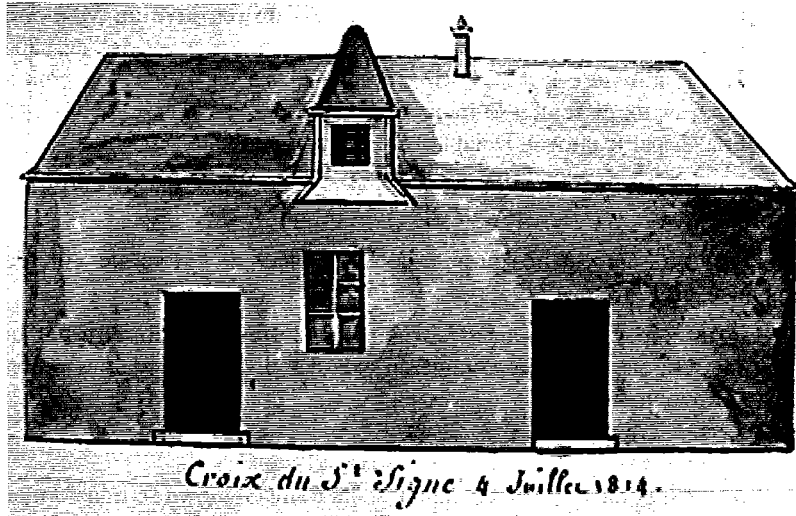
Près du portail, sur une partie du mur de l'enceinte, on voit une construction avec deux piliers qui peut correspondre aux ruines de l'ancienne façade de la chapelle.

Y figure également le puits, mais la Croix a définitivement disparu.

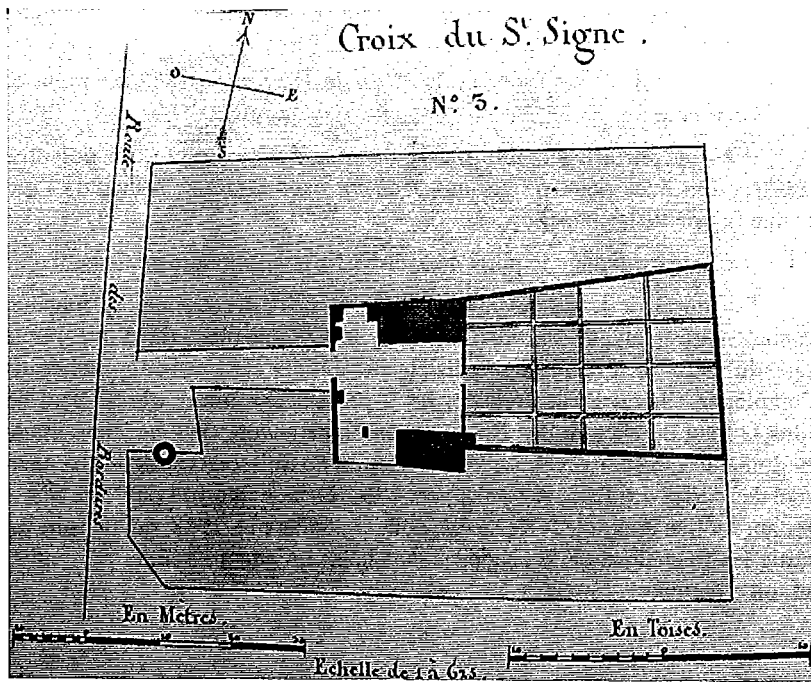
Du temps de Louis XVI, entre 1787 et 1791, l'entrepreneur forestier Pannelier avait planté d'arbres la plaine de Compiègne, afin d'intégrer le parc du Château à la forêt ; la lisière des bois s'est ainsi rapprochée de Compiègne ; notre Poste forestier est à présent entouré d'arbres. Seul un talus le long du chemin des Bordures témoigne encore de l'ancienne limite du domaine forestier royal. Le vieux Chemin de Soissons est définitivement rayé des cartes des Eaux et Forêts vers 1860. Deux extensions du Poste forestier auront lieu durant le XXe siècle, dont la dernière en 1988, qui détruira en partie les fondations de la chapelle, sans hélas qu'aucune fouille préventive ne soit effectuée.

(32) Arch. Dép. de l'Oise, Etat des biens nationaux, 2Q2/415.

(33) Bib. Mun. Compiègne, J.-B. Léré, VDC 197 XVIII.

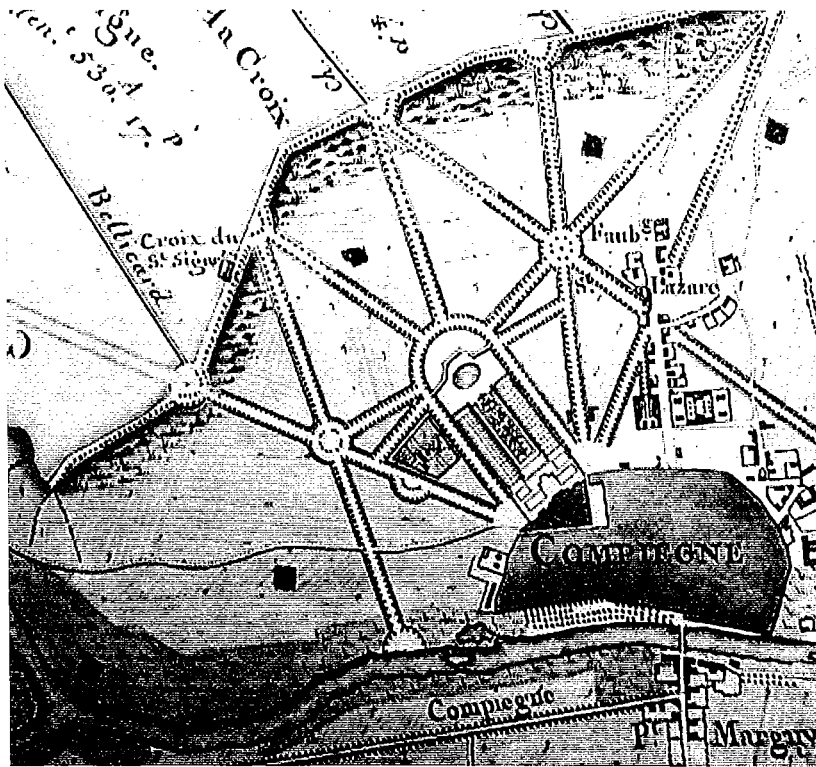


L'ermitage de la Croix du Saint-Signe en 1814. J.B. Léré, Bibl. mun. Compiègne - VDC 197 XVIII - Photo J.-P. Duterne.



L'ermitage de la Croix du Saint-Signe en 1825. Arch. ONF, Compiègne - Photo J.-P. Duterne.

De nos jours, dans cet endroit paisible du Grand Parc, seul un vieux puits couvert et quelques pierres des murs de la maison forestière témoignent encore de cette histoire, vieille de 1100 ans.



La Croix du Saint-Signe dans le paysage de Compiègne, vers 1750 - Bibliothèque de Compiègne - Photo J.-P. Duterne